

## Appel d'offres

### VILLE DE MONTRÉAL

#### ESPACE POUR LA VIE

Direction de l'administration et des services techniques

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

**Catégorie :** Travaux

BI-00030

**Appel d'offres :**

Espace pour la vie

Installation d'un réseau de bornes de recharge pour voiture électrique

**Descriptif :**

Les travaux consistent à installer un réseau de trois (3) bornes de recharge pour voiture électrique dans les aires de stationnement des Espaces pour la vie soit une au stationnement du Jardin Botanique, une au stationnement de l'Insectarium et une dans le stationnement du centre Pierre-Charbonneau pour le Biodôme et à effectuer les travaux connexes d'électricité, civil et horticulture.

**Date d'ouverture :**

13 juin 2016 à 14h00

**Dépôt de garantie :**

10% (chèque visé, cautionnement de soumission ou garantie bancaire)

M. Vincent Roy, Agent Technique Mécanique du bâtiment

[Vincent.roy@ville.montreal.qc.ca](mailto:Vincent.roy@ville.montreal.qc.ca)

**Renseignements :**

[eplv-appel d'offres@ville.montreal.qc.ca](mailto:eplv-appel d'offres@ville.montreal.qc.ca)

**Documents :**

Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 20 mai 2016

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Montréal, le 20 mai 2016

Le greffier de la Ville  
M<sup>e</sup> Yves Saindon